



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-A2026-029-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT **N° A2026-029**

Objet : Déport de Monsieur Jean-Louis GUYADER

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

VU la loi n°2013-907 du 11/10/2013 relative à la transparence de la vie politique, et notamment son article 2 ;

VU le décret n°2014-90 du 31/01/2014 relatif à la prévention des conflits d'intérêts, et notamment son article 5 ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2022-103 et 2023-104 du 30/06/2022 relatives à la politique d'aide à l'innovation ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-067 du 17/04/2026 portant élection des vice-présidents ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-070 du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU l'arrêté n°A2026-009 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions du Président à Monsieur Daniel FABRE, 2^e Vice-président ;

CONSIDÉRANT la politique d'aide à l'innovation de la CCPA avec, d'une part, un dispositif d'aide « classique » visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets d'innovation et, d'autre part, un dispositif d'aide à la prise en charge des frais de stages inhérents à la conduite des projets innovants au sein des entreprises du territoire

CONSIDÉRANT qu'il existe une potentielle situation de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévenir tout conflit d'intérêts en se déportant de la préparation, de l'instruction et des décisions relatives aux dossiers d'aide aux projets innovants ;



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-A2026-029-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Jean-Louis GUYADER devra s'abstenir d'exercer ses compétences en tant que Président concernant les dispositifs d'aide à l'innovation :

- Aide « classique » visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets d'innovation,
- Aide à la prise en charge des frais de stages inhérents à la conduite des projets innovants au sein des entreprises du territoire.

Article 2

Monsieur Jean-Louis GUYADER devra s'abstenir, notamment, de participer à toute réunion, de donner toute instruction, de chercher à s'informer, et plus généralement d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le déroulement des actions visées à l'article 1.

Article 3

Monsieur Daniel FABRE, 2^e Vice-président chargé du développement économique et environnemental, est délégué en conséquence pour gérer l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation, en lieu et place du Président.

En cas d'absence, Monsieur Marcel JACQUIN, 1^{er} Vice-président, pourra signer les actes relatifs aux dispositifs d'aide à l'innovation.

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et inscrit au registre des arrêtés. Il sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley et ampliation sera transmise à Madame le Comptable Public, responsable du service de gestion comptable de Montluel.

Article 5

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-A2026-029-AR
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le **01 OCT. 2026**

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER



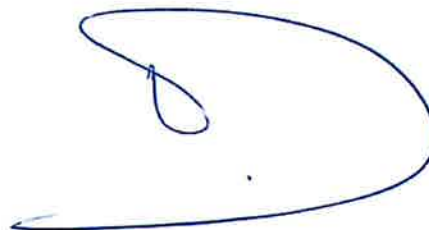
Notifié le **01 OCT. 2026**

J.L. GUYADER
Président



Notifié le **01 OCT. 2026**

D. FABRE
2^e Vice-président



TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE LE : **01 OCT. 2026**
PUBLICATION LE : **01 OCT. 2026**